



# OPTOMÉTRIE

## BUREAU D'ORIENTATION RELATIF AUX TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS



## BIENVENUE

L'Association canadienne des optométristes (ACO) est l'organisme national qui représente les intérêts des optométristes au Canada. Nous sommes une fédération nationale de dix associations provinciales d'optométristes et nous représentons plus de 4 000 membres à l'échelle du Canada. À ce titre, nous faisons la promotion de l'optométrie auprès du gouvernement, de l'industrie, des patients en soins de la vue, d'autres professionnels de la santé et du grand public.

Nous avons pour mission de favoriser la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des soins ophtalmologiques et des soins de santé connexes, d'accroître et de promouvoir chez nos membres la prise de décision autonome et éthique et d'aider les docteurs en optométrie à pratiquer avec succès conformément aux normes les plus élevées de soins aux patients.

Nous vous invitons à consulter notre site Web ([www.opto.ca/fr/index.html](http://www.opto.ca/fr/index.html)) pour en apprendre davantage sur notre association, nos programmes et nos projets et pour obtenir d'autres renseignements importants sur l'optométrie.



*L'Association  
canadienne des  
optométristes*

### L'optométrie au Canada

Au Canada, les optométristes sont des experts en soins ophtalmologiques de première ligne qui offrent des services essentiels aux Canadiens. Les optométristes se spécialisent dans le diagnostic, le traitement, la gestion

et la prévention des maladies et des troubles du système visuel, de l'œil et des structures connexes. Parmi les services offerts par les optométristes, on compte les examens visuels complets, la gestion des maladies des yeux, la correction de la vue au moyen de verres et de lentilles de contact, la réadaptation pour handicapé visuel et les soins de la vue au travail. Les optométristes peuvent travailler en pratique privée ou au sein du système public de soins de santé. Les optométristes peuvent également exercer leur profession à titre de généraliste ou de spécialiste, et ce, de façon indépendante, en partenariat ou au sein d'un groupe de praticiens associés.

On compte environ 4 300 optométristes praticiens au Canada. Cependant, on s'attend à des pénuries de main-d'œuvre au cours des prochaines années. De plus, comme la population canadienne vieillit, le pourcentage de la population ayant besoin des services offerts par les optométristes augmentera. Ces tendances laissent présager de bonnes perspectives d'emploi pour les optométristes.

En outre, une carrière en optométrie présente de nombreux avantages, comme avoir un horaire stable, recevoir très peu d'appels d'urgence et gagner un revenu moyen élevé.

### Avant votre arrivée au Canada

Avant votre arrivée au Canada, vous pouvez entreprendre de nombreuses démarches importantes pour améliorer vos chances de réussite.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers ([www.competences.gc.ca](http://www.competences.gc.ca)) est une organisation du gouvernement du Canada qui fournit des ressources utiles telles que le guide *Vous voulez travailler au Canada?* Utilisez ces ressources pour trouver de l'information importante sur les possibilités de carrière et pour déterminer votre plan de recherche d'emploi.

Les compétences linguistiques sont essentielles à la réussite professionnelle au Canada. Vous devrez démontrer vos compétences en français ou en anglais. Cela pourrait nécessiter une évaluation. Si vous avez besoin d'améliorer vos compétences linguistiques, commencez à le faire avant votre départ pour le Canada.

Après votre arrivée au pays, utilisez les services d'aide à l'établissement offerts gratuitement par le gouvernement du Canada et qui comprennent de la formation linguistique, de l'aide à la recherche d'emploi et, dans certains cas, des services de placement. Vous en apprendrez davantage sur ces services à l'adresse suivante : [www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/index.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/index.asp).

Vos documents officiels qui attestent vos études, votre expérience de travail et votre identité sont également importants. Il vous sera beaucoup plus facile d'assembler et d'organiser ces documents pendant que vous vous trouvez encore dans votre pays.

Si vos documents ne sont ni en français ni en anglais, il faudra les faire traduire. Vérifiez quels documents et services de traduction sont exigés pour votre profession.

### Se préparer à travailler en optométrie

L'optométrie est une profession réglementée au Canada, ce qui signifie que vous devez détenir un permis d'exercice pour travailler dans ce domaine.

Vous devez obtenir une autorisation d'exercer auprès de l'organisme de réglementation provincial ou territorial concerné; les exigences peuvent varier légèrement d'une

[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

Il est important de vous renseigner sur les étapes que vous devrez suivre pour obtenir la reconnaissance de vos titres de compétences et de vos compétences au Canada. Citoyenneté et Immigration Canada vous recommande aussi de consulter les ressources sur son site Web pour obtenir des renseignements utiles sur le processus d'immigration et la vie au Canada.

province à l'autre. Si vous déménagez dans une autre province ou un autre territoire après avoir obtenu votre autorisation d'exercer, vous pourriez devoir en demander une nouvelle. Pour en apprendre davantage, utilisez l'outil Travailler au Canada ([www.travailleraucanada.gc.ca](http://www.travailleraucanada.gc.ca)).

Pour obtenir un titre professionnel vous autorisant à exercer la profession d'optométriste, vous devez satisfaire aux exigences suivantes :

- Avoir terminé au moins trois années de collège ou d'université, de préférence en sciences.
- Avoir terminé un programme universitaire de quatre années en optométrie, reconnu par l'Accreditation Council on Optometric Education.
- Avoir terminé une année de formation en résidence (facultatif).
- Avoir réussi l'examen national des Examineurs canadiens en optométrie.
- Répondre aux critères de l'organisme provincial de la province où vous comptez exercer. Consultez le site [www.opto.ca/fr/optometry/career-information.html](http://www.opto.ca/fr/optometry/career-information.html) pour en savoir plus.

Une fois autorisé à exercer sa profession, l'optométriste est tenu de suivre un certain nombre de cours de formation continue chaque année, afin de parfaire ses connaissances et de conserver son titre professionnel. Les exigences relatives à la formation continue sont déterminées par chaque organisme de réglementation et peuvent varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

En tant que diplômé formé à l'étranger, il est important que vous soyez en mesure de comparer vos titres de compétences à ceux des travailleurs au Canada.

Il est possible que vous deviez vous soumettre à d'autres évaluations, suivre des formations supplémentaires ou vous conformer à des mesures d'agrément supplémentaires pour être autorisé à exercer la profession d'optométriste au Canada.

Il est fortement recommandé de communiquer avec l'organisme de réglementation en optométrie de la province ou du territoire où vous comptez exercer, afin de déterminer si vous êtes admissible à l'obtention d'un permis d'exercice ou d'un certificat d'agrément dans cette province ou ce territoire.

D'autres renseignements et ressources, entre autres sur les programmes de préparation à l'emploi, sont accessibles aux diplômés formés à l'étranger sur le site Web de l'Association canadienne des optométristes ([www.opto.ca/fr/index.html](http://www.opto.ca/fr/index.html)), dans la section « Optométrie », sous l'onglet « Praticiens étrangers ».

Vous pouvez aussi consulter le site Web des Examineurs canadiens en optométrie ([www.ceo-eco.org/index.php?lang=fr](http://www.ceo-eco.org/index.php?lang=fr)) pour obtenir d'autres renseignements.

Afin d'en savoir plus sur les procédures d'évaluation et d'agrément au Québec, consultez le site Web de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal ([www.opto.umontreal.ca](http://www.opto.umontreal.ca)).

Pour obtenir plus de détails sur les procédures d'évaluation et d'agrément dans les territoires, communiquez avec le gouvernement territorial approprié.

### Trouver un emploi au Canada

Prenez le temps d'étudier les exigences d'emploi et d'élaborer un plan afin de trouver un emploi d'optométriste au Canada.

L'adhésion à une association professionnelle constitue une méthode utile d'en apprendre plus sur la profession au Canada, de rencontrer des gens et d'obtenir un accès à d'importantes ressources. Certaines associations provinciales affichent même des occasions d'emploi sur leur site Web. Consulter la section « Hyperliens » de notre site Web ([www.opto.ca](http://www.opto.ca)) pour obtenir une liste des associations professionnelles provinciales d'optométristes et d'autres organismes importants.

De nombreux établissements de santé affichent aussi des offres d'emploi sur leur site Web. L'Association canadienne des soins de santé ([www.cha.ca](http://www.cha.ca)) publie un répertoire des noms et adresses des établissements de santé qui pourrait vous être utile dans le cadre de votre recherche d'emploi.

Il est aussi utile de consulter le site Web du gouvernement du Canada où sont publiées des offres d'emploi présentées par des employeurs ([www.jobbank.gc.ca](http://www.jobbank.gc.ca)). Recherchez-y des emplois en optométrie.

### Ressources additionnelles

Citoyenneté et Immigration Canada  
[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers  
[www.competences.gc.ca](http://www.competences.gc.ca)

Service Canada  
[www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)

Outil Travailler au Canada  
[www.travailleraucanada.gc.ca](http://www.travailleraucanada.gc.ca)

Association canadienne des optométristes  
[www.opto.ca/fr/index.html](http://www.opto.ca/fr/index.html)

Accreditation Council on Optometric Education  
[www.aoa.org/x5153.xml](http://www.aoa.org/x5153.xml)

Examineurs canadiens en optométrie  
[www.ceo-eco.org](http://www.ceo-eco.org)

University of Waterloo International Optometric Bridging Program  
[www.optometry.uwaterloo.ca/international-optometric-bridging-program](http://www.optometry.uwaterloo.ca/international-optometric-bridging-program)

École d'optométrie de l'Université de Montréal  
[www.opto.umontreal.ca](http://www.opto.umontreal.ca)

### Permis d'exercice provinciaux et territoriaux

Un lien vers l'ensemble des organismes de réglementation et des associations des provinces et des territoires figure sur le site Web de l'Association canadienne des optométristes au [www.opto.ca/fr/about/links.html](http://www.opto.ca/fr/about/links.html).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
[www.gov.nt.ca](http://www.gov.nt.ca)

Gouvernement du Nunavut  
[www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca)

Gouvernement du Yukon  
[www.gov.yk.ca](http://www.gov.yk.ca)

